



OUVERT

Rapport annuel 2013–2014



MUSÉE CANADIEN POUR LES
DROITS DE LA PERSONNE

Canada 



OUVERT...

Au sujet du Musée

C'est une nouvelle ère qui s'ouvre pour les droits de la personne avec l'inauguration du Musée canadien pour les droits de la personne (MCDP). En exposant et en célébrant des événements survenus au Canada et ailleurs dans le monde, le Musée stimulera la réflexion, le dialogue et l'action. Bref, le Musée favorisera des rencontres inspirantes autour des droits de la personne.

S'élevant au cœur du Canada, au confluent de grandes rivières et de cultures historiques, le Musée se veut un lieu d'espoir et d'optimisme, un lieu qui incite les gens de tous les horizons à s'identifier à une cause beaucoup plus grande qu'eux et à prendre conscience du fait qu'il est de leur propre intérêt de bâtir un monde meilleur.

FRANÇAIS

ISSN 1925-7465

Rapport annuel (Musée canadien pour les droits de la personne. Imprimé)

Musée canadien pour les droits de la personne – Périodiques

Droits de l'homme – Musées – Canada – Périodiques

Musées – Canada – Périodiques

Musées – Manitoba – Winnipeg – Périodiques



**... aux idées,
aux débats
et à l'immense
promesse
que constituent
les droits de
la personne.**

Table des matières

02	En vedette
12	Vue d'ensemble
14	Mot du président du Conseil d'administration
15	Mot du président-directeur général
16	Gouvernance de la Société
19	Revue de l'année
24	Commentaires et analyse de la direction

ÉTATS FINANCIERS

29	Responsabilité de la direction
30	Rapport de l'auditeur
32	États financiers
36	Notes complémentaires

OUVRIR LES ESPRITS





Durant la Seconde Guerre mondiale, les soldats japonais ont emprisonné des dizaines de milliers de femmes des pays qu'ils occupaient et les ont forcées à se livrer à des actes sexuels. Depuis quelques décennies, de plus en plus de pays reconnaissent ce crime de guerre comme une violation flagrante des droits de la personne. En 1992, un dirigeant japonais a présenté pour la première fois des excuses publiques pour cette atrocité.

Inspirer le changement

Le Musée repose en partie sur l'idée que le fait d'affronter les vérités peu glorieuses peut se révéler un puissant outil instigateur de changement. Les discussions au sujet des controverses passées et présentes, bien qu'elles soient rarement faciles, peuvent ouvrir sur de nouvelles perspectives.

En octobre 2013, le Musée, en collaboration avec la Toronto Association for Learning and the Preserving of History of WWII in Asia, et le centre communautaire et culturel chinois de Winnipeg, a contribué à l'organisation d'une tournée de conférences prononcées par Lola Fidencia David. Elle était âgée de 14 ans quand les soldats japonais ont occupé son village des Philippines pendant la Seconde Guerre mondiale et ont fait d'elle une esclave sexuelle. Pendant des décennies, ces femmes et ces filles soumises à l'esclavage ont été surnommées les « femmes de réconfort » - odieux euphémisme qui traduit mal les horreurs infligées à ces victimes et à leur famille. La tournée a été l'occasion d'informer les citoyens et citoyennes du Canada au sujet de cette atrocité et du problème toujours d'actualité de la violence sexuelle exercée contre les femmes en temps de guerre. Avec son puissant témoignage, Lola Fidencia a montré qu'en brisant le silence qui entoure les abus du passé, on favorise la protection des droits de la personne aujourd'hui.

◀ Lors de son passage à Winnipeg, Lola Fidencia David a fait connaître une partie de son expérience. Elle a également pris la parole lors d'activités à Toronto.

OUVRIR LES BRAS





Un jeune Autochtone durant un atelier au Indian and Métis Friendship Centre de Selkirk, Manitoba.

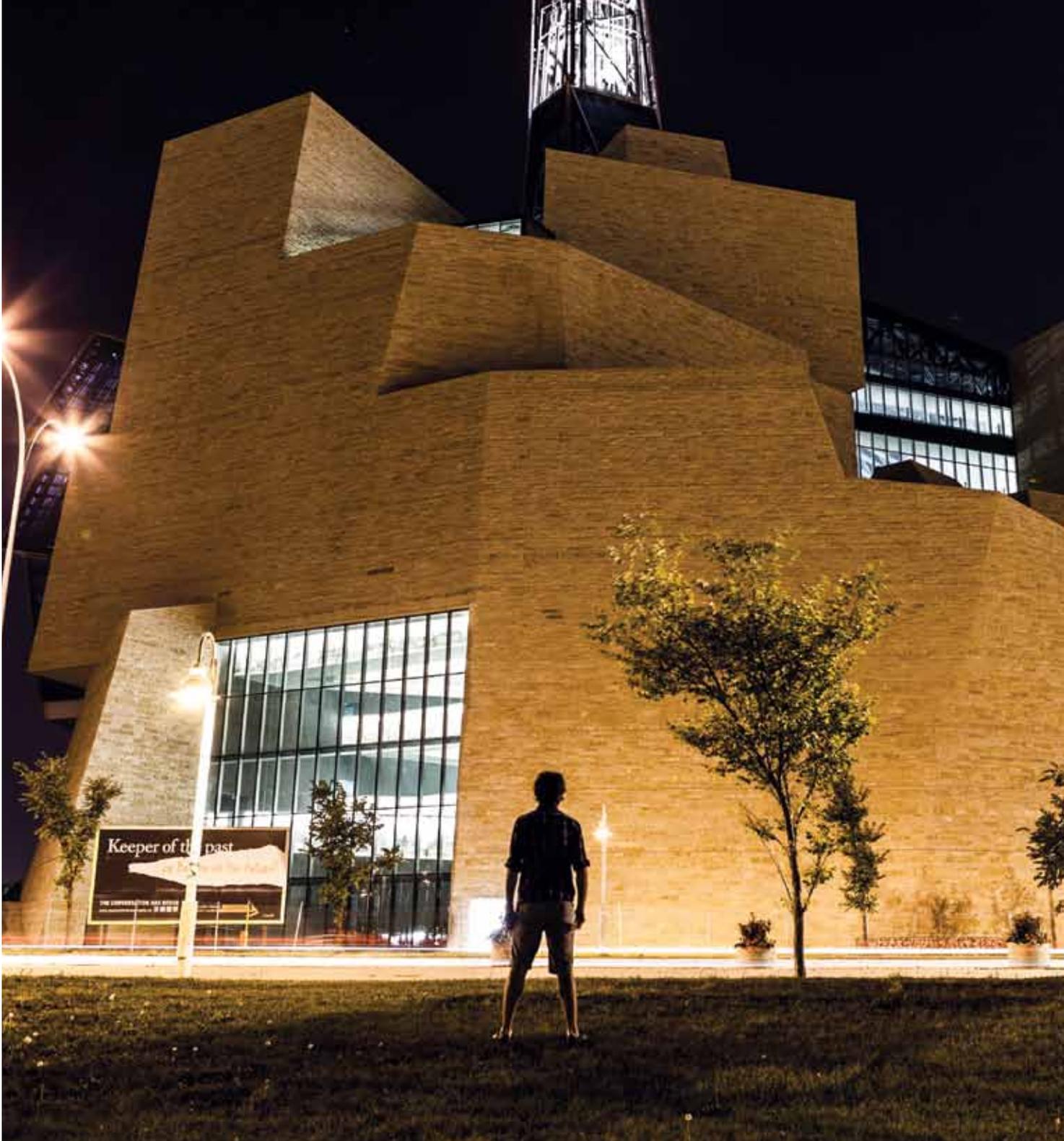
Accepter la vérité

L'égalité des chances et l'universalité sont essentielles pour les droits de la personne et, au Musée, nous sommes conscients du fait qu'il faut examiner les barrières qui divisent les peuples. Lorsqu'on met en lumière notre humanité commune et qu'on la célèbre, on parvient à saisir la nature préjudiciable de l'exclusion et des préjugés. Le Musée est un agent de changement; il nous incite à être toujours plus exigeants en matière de droits de la personne, en prenant position pour les libertés fondamentales et en les protégeant.

Au cœur des expositions sur les droits de la personne proposées par le Musée, on trouve le point de vue des peuples autochtones – comme un fort sentiment d'appartenance à la communauté et à l'environnement et un sentiment de responsabilité à cet égard. Dans le cadre d'un projet exclusif mené à terme cette année, des jeunes autochtones ont exprimé leur opinion sur les droits de la personne, ce qui a inspiré des artistes autochtones à créer des « panneaux des esprits », destinés à la galerie Perspectives autochtones. Avec des projets et des éléments d'exposition comme ceux-là, le Musée cherche à susciter le type de réflexion et de dialogue susceptible de réunir les gens, inspirés par la pertinence contemporaine des événements d'hier et d'aujourd'hui touchant les droits de la personne.

◀ En collaboration avec l'Association nationale des centres d'amitié, le Musée a organisé d'un bout à l'autre du Canada une série de 13 ateliers avec des jeunes, des aînés et des artistes métis, inuits et des Premières Nations afin de créer une partie du contenu de la galerie Perspectives autochtones.

OUVRIRE L'ACCES





La première étape du projet de construction du Musée comprenait des fouilles archéologiques, les plus importantes jamais entreprises au Manitoba. L'analyse préliminaire des quelque 400 000 artefacts mis au jour jette un nouvel éclairage sur le rôle que le site a joué dans l'histoire du continent.

Révéler des secrets enfouis

Pendant des millénaires, les peuples autochtones se sont rencontrés là où s'élève aujourd'hui le Musée, sur un ancien lieu de rencontre, un lieu historique national du Canada appelé La Fourche. Avant et pendant la construction du Musée, on a mené des fouilles archéologiques et pris des mesures d'atténuation afin de préserver le plus possible l'histoire ancienne du site. Parmi les artefacts abondants mis au jour, on trouve au moins cinq types de poteries encore jamais répertoriés, des outils agricoles et des résidus végétaux encore jamais trouvés dans la région.

En août 2013, lors du dévoilement des découvertes archéologiques, l'aîné Clarence Nepinak a expliqué que selon la tradition orale anishinabe, un grand rassemblement pour la paix ou pour conclure un traité a eu lieu sur le site il y a de cinq à sept siècles, réunissant jusqu'à 11 peuples des Premières Nations. La majorité des archéologues de la région conviennent qu'un tel rassemblement concorde avec les artefacts découverts sur le site du Musée et à proximité.

Dans tous ses aspects, le Musée vise à honorer, célébrer et poursuivre cette histoire fascinante et cet échange d'idées.

◀ Une fois les trous creusés pour la fondation du Musée en 2008, on y a déposé un sac de guérisseur béni par des aînés anishinabes, en hommage à la Terre mère.

OUVRIR LE DIALOGUE





Le Musée a chargé le Centre de recherche en conception universelle de OCAD University de créer ce clavier universel afin que les visiteurs et visiteuses à capacité motrice réduite puissent accéder au contenu numérique.

Surmonter les barrières

Le concept d'universalité est fondamental pour les droits de la personne : toute personne, quels que soient sa capacité, son âge ou sa condition, a droit au même traitement, au même accès et aux mêmes chances que les autres. Ce principe a poussé les responsables du Musée à incorporer l'accès universel dans pratiquement chaque aspect de la conception et des activités du Musée. De par sa conception même, le Musée définira une nouvelle norme mondiale en matière d'accessibilité et d'inclusion.

Pour y parvenir, le Musée a mis sur pied le Comité consultatif de la conception universelle (CCCU), un groupe de huit personnes de partout au pays et possédant divers antécédents, capacités et expertises. Depuis quelques années, les membres du CCCU se réunissent régulièrement pour passer en revue les plans proposés par le Musée et en faire la critique, qu'il s'agisse des galeries, des expositions et de la signalisation, du contenu du site Web et d'aménagements comme les passerelles et les toilettes.

◀ Le président-directeur général Stuart Murray en compagnie de Jim Dersken, membre du Comité consultatif de la conception universelle.

OUVRIR LES RESSOURCES





Un partenariat entre le Musée et la Faculté d'éducation de l'Université du Manitoba a donné naissance au programme d'apprentissage intitulé *La quatrième clé du savoir : l'enseignement et le leadership au service de l'éducation aux droits de la personne*. Ce programme estival procure des possibilités de formation en enseignement et en apprentissage des enjeux entourant les droits de la personne.

Écrire de nouveaux chapitres

L'éducation est au cœur même du Musée, car elle constitue le plus puissant outil de promotion des droits de la personne. Afin que le Musée puisse devenir une plateforme nationale et internationale pour l'éducation en matière de droits de la personne, nous sommes déterminés à faire en sorte que les élèves, les enseignants et enseignantes et les universitaires aient accès à l'information et aux ressources fiables et adaptées à leur âge dont ils ont besoin pour approfondir leur compréhension des droits de la personne, et ce, sous différents angles. Par l'intermédiaire d'une série de partenariats, le Musée soutiendra l'éducation relative aux droits de la personne, au niveau national et international.

En octobre, le Musée a conclu un accord avec le ministère de l'Éducation du Manitoba – le seul partenariat du genre. En vertu de cet accord, les parties mettront leur savoir-faire en commun pour élaborer des programmes scolaires sur les droits de la personne destinés aux élèves et aux enseignants et enseignantes du primaire et du secondaire. En définitive, le Musée veut encourager les gens à penser de façon critique aux droits de la personne, en les incitant à s'ouvrir aux idées nouvelles, à adopter de nouveaux points de vue et à remettre leurs propres points de vue en question, et à faire connaître aux autres leur opinion et leur expérience.

- ◀ En travaillant directement avec les enseignants et enseignantes, le Musée élaborera des ressources adaptées à l'âge des élèves du primaire et du secondaire pour leur apprendre à appliquer au quotidien ce qu'ils apprennent au sujet des droits de la personne et à résoudre des conflits, à adopter la notion de diversité et à s'élever contre l'intimidation et la discrimination.

Vue d'ensemble

Certaines activités menées par le MCDP avant l'ouverture



Winnipeg :

Conclusion d'un partenariat avec le Musée-Institut du génocide arménien.

Le MCDP s'associe à la communauté chilienne du Canada pour souligner le 40^e anniversaire du coup d'État de Pinochet.

Rebecca Belmore, une artiste canadienne de renom, crée une grande pièce originale pour le MCDP.

Winnipeg / Toronto :

Visite d'une femme soumise à l'esclavage par les soldats japonais durant la Seconde Guerre mondiale.

Visite de militants et militantes guatémaltèques; signature d'une entente de partenariat.

Edmonton / Winnipeg / Toronto :

Visite et tournée de conférences d'un spécialiste du génocide ukrainien de renommée mondiale.



Toronto :

Le MCDP s'associe avec la School of Disability Studies de l'Université Ryerson.

Le Centre de recherche en conception universelle de OCAD University conçoit un prototype pour assurer l'accessibilité universelle, en collaboration avec le MCDP.

9

10

12

11

8

Ottawa :

Don par l'ambassade des Pays-Bas d'un passage piéton représentant une femme.

Lancement des activités de commémoration du 20^e anniversaire du génocide de 1994 au Rwanda avec le Haut-Commissariat du Rwanda au Canada, le Groupe parlementaire multipartite pour la prévention du génocide et d'autres crimes contre l'humanité et le MCDP.

Les enseignants et enseignantes du Canada signalent un manque de ressources pour l'enseignement des droits de la personne : sondage.

CANADA :

Partenariat avec la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants pour créer des ressources pédagogiques.

Externalisation à grande échelle pour les expositions sur la protection de l'enfance autochtone et sur le mariage entre personnes de même sexe.

Ateliers de création de panneaux des esprits en partenariat avec l'ANCA) :

- 1 Whitehorse, YT.
- 2 Behchoko, NT.
- 3 Rankin Inlet, NU.
- 4 Nanaimo, BC.
- 5 High Prairie, AB.
- 6 Prince Albert, SK.
- 7 Selkirk, MB.
- 8 Toronto, ON.
- 9 Saguenay, QC.
- 10 Fredericton, NB.
- 11 Halifax, NS.
- 12 Charlottetown, PE.
- 13 St. John's, NL.



VISION



Mot du président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a continué à appuyer le Musée canadien pour les droits de la personne dans son effort pour porter le leadership international du Canada en matière de droits de la personne à un niveau supérieur. Au cours de la dernière année, le Conseil d'administration a aidé le Musée à s'attaquer aux priorités établies dans le plan d'entreprise. Le fait de fixer la date d'ouverture et de respecter un échéancier très strict, par exemple, prouve que la gestion s'est faite de manière diligente, et les nombreuses réalisations sur le plan éducatif ont permis de jeter des ponts entre le Musée et des auditoires clés, tant au pays qu'à l'étranger.

L'ouverture du Musée en septembre 2014 traduit clairement l'engagement des citoyens et citoyennes du Canada canadiens à l'endroit de la justice et de l'égalité des chances, deux piliers de la notion de droits de la personne. Lorsque le Musée ouvrira ses portes à la population, ce sera le début d'une nouvelle ère dans la façon dont les citoyens canadiens abordent les droits de la personne, s'informent à leur sujet et les défendent.

Dès qu'ils approcheront de l'entrée principale, les visiteurs amorceront un voyage transcendant, unique en son genre. Tous les éléments sur lesquels repose l'expérience des visiteurs et visiteuses – depuis l'emplacement du Musée et son architecture époustouflante jusqu'aux expositions et programmes – nourriront un sentiment d'inclusion, de dignité et de fierté. L'édifice lui-même définit de nouvelles normes en matière d'inclusion et d'accessibilité universelle. Chacune des expositions permettra de mieux saisir toute la portée des droits de la personne et de mieux comprendre leur évolution : la façon dont ils ont été reconnus et bafoués, protégés et violés, célébrés et dénigrés. Les visiteurs et visiteuses seront mis au défi de quitter les sentiers battus dans leur réflexion sur les droits de la personne : ils pourront faire partager leur opinion et leur expérience, participer à des discussions et débattre sur des idées, devenir une source d'inspiration pour leurs amis et les membres de leur famille et les pousser à agir.

L'expérience canadienne en matière de droits de la personne sera mise à l'honneur au Musée. Les visiteurs découvriront les innombrables bons coups du Canada et de ses citoyens et citoyennes, tant au pays qu'ailleurs dans le monde : nous nous sommes élevés contre des abus quand les autres demeuraient silencieux; nous avons pris position non seulement pour les droits des Canadiens et des Canadiennes, mais aussi pour les droits intrinsèques des habitants et habitantes de tous les pays.

Les visiteurs et visiteuses apprendront que le Canada a aussi ses torts, que nous avons parfois agi de manière nettement inférieure aux attentes. Évidemment, aucun pays ne peut s'enorgueillir d'être totalement irréprochable en matière de droits de la personne. Pourtant, nos efforts pour corriger les lacunes du Canada dans ce domaine constituent un trait caractéristique de notre nation. Plutôt que de les ignorer, le Canada lève le voile sur les moments les plus sombres de son histoire et cherche à corriger ses torts. Ce faisant, nous rappelons au monde entier que les grandes nations deviennent encore plus fortes en reconnaissant leurs erreurs passées et en en tirant les leçons.

La plus grande promesse du Musée n'est pas simplement de célébrer nos droits en tant que citoyens et citoyennes du Canada, mais aussi de nous inciter à bâtir sur notre formidable legs pour faire progresser les droits de tous et de toutes. Partout sur la planète, le Canada est considéré comme un phare en ce qui concerne les droits de la personne; le Musée fait briller cette lumière un peu plus fort encore, pour que les visiteurs et visiteuses puissent voir un peu plus profondément en eux-mêmes et dans le cœur de leur communauté.

Le président du Conseil d'administration,

Eric Hughes



Mot du président-directeur général

Après des années de planification, le Musée canadien pour les droits de la personne a commencé à réaliser sa formidable promesse au cours des 12 derniers mois. Grâce à une série de réalisations dans les communautés que nous servons, de même qu'au Musée lui-même, nous avons commencé à réaliser notre audacieuse mission, fascinante et proactive.

Parmi toutes les réalisations de cette année, les plus passionnantes sont les liens que nous avons créés avec les visiteurs et visiteuses, les enseignants et enseignantes et les groupes de défense des droits de la personne. La série de conférences intitulée *Libertés fragiles*, par exemple, présentée en collaboration avec l'Université du Manitoba et radiodiffusée sur les ondes de Radio-Canada, constitue une de nos grandes réalisations. Les conférences ont rehaussé l'image du Musée et stimulé la pensée critique, en plus de nous permettre d'accueillir la population dans une partie de nos magnifiques installations pour la première fois. Des centaines d'autres personnes qui découvraient le Musée pour la première fois ont participé aux visites en plein air gratuites que nous avons mises sur pied pour faire le lien entre des événements relatifs aux droits de la personne et les paysages historiques ou contemporains des environs du Musée. De plus, des représentants et représentantes du Musée ont participé à des dizaines d'activités partout au Canada et ailleurs dans le monde.

Je suis particulièrement fier de nos réalisations dans le domaine de l'éducation. Comme le disait si bien Nelson Mandela, grand défenseur des droits de la personne et citoyen canadien à titre honorifique : « L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde. » Les enseignants et enseignantes sont des partenaires essentiels dans l'avancée continue des droits de la personne. Notre collaboration permanente avec la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, de même que le sondage que nous avons mené auprès de ses membres, permettront d'améliorer l'accès aux ressources pédagogiques pour l'enseignement des droits de la personne au primaire et au secondaire. De nombreux autres partenariats, comme ceux que nous avons conclus avec l'Université de Winnipeg, l'Université du Manitoba et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Manitoba, de même qu'avec de nombreux groupes internationaux voués à l'enseignement des droits de la personne, contribueront à la réalisation de nos grands objectifs.

Dans le cadre du passage à l'état opérationnel qui suit l'étape de la construction, de nombreux postes ont été pourvus, la première convention collective a été signée et un programme de développement de carrière a été mis sur pied pour préparer le personnel à de futures perspectives. Parmi les autres réalisations

dignes de mention, citons la préparation d'un plan opérationnel et d'un plan de dotation en personnel pour les services aux visiteurs, le service des ventes, les services d'alimentation et de rafraîchissement et autres activités génératrices de revenus. Le personnel du Musée a en outre préparé des politiques et une infrastructure pour la billetterie et les entrées, et mis la dernière main au programme de bénévolat et au programme des adhésions.

Une autre initiative qui sera bénéfique pour le Musée, de même que pour les visiteurs, les visiteuses et les partenaires, a été lancée en 2013. Les présidents-directeurs généraux des six musées nationaux ont commencé à se réunir une fois par trimestre pour se pencher sur la possibilité d'échanger des pratiques exemplaires sur le plan opérationnel et sur le plan financier. Les possibilités sont prometteuses : créer des expositions en partenariat et les partager, collaborer pour réduire les dépenses, mieux faire la promotion de nos établissements en tant qu'ambassadeurs du Canada dans le domaine de l'environnement, des sciences, de la culture et de l'histoire.

Enfin, le Musée doit s'élever contre les perceptions et les stéréotypes, et ouvrir les esprits à de nouveaux modes de compréhension. En créant et en officialisant des partenariats avec un large éventail de groupes, le Musée peut établir le terrain d'entente essentiel pour pouvoir s'attaquer aux difficultés propres à l'humanité, difficultés souvent si décourageantes, mais qui sont pourtant au cœur du désir d'un monde meilleur. Il est difficile d'agir pour les droits de la personne, d'en assurer le respect et la protection, mais facile de passer outre.

En septembre 2014, l'un des musées les plus sophistiqués du monde ouvrira ses portes. Il fixera une nouvelle norme mondiale en matière d'accès universel et offrira au monde un riche ensemble d'expositions interactives, accompagnées d'outils qui favorisent l'apprentissage et la conversation. Grâce à un site Web à la fine pointe de la technologie – et à des partenariats efficaces – quiconque s'intéresse aux droits de la personne aura accès à une grande partie du contenu du Musée. Une équipe de gens passionnés, pour qui respect, intégrité, service et excellence ne sont pas de vains mots, contribuera à créer des rencontres stimulantes autour des droits de la personne. Une idée audacieuse et ambitieuse qui a germé il y a plus d'une décennie sera bientôt concrétisée et accessible à tous et à toutes.

Le président-directeur général,

Stuart A. Murray

Gouvernance de la Société

Mandat

Le mandat du Musée canadien pour les droits de la personne (MCDP) consiste à « étudier le thème des droits de la personne en mettant l'accent sur le Canada, mais sans s'y limiter, dans le but d'accroître la compréhension qu'a le public des droits de la personne, de promouvoir le respect d'autrui et de favoriser la réflexion et le dialogue ».

Société d'État constituée en vertu de la *Loi sur les musées*, le Musée est soumis au régime de contrôle et de responsabilité établi en vertu de la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le Musée doit aussi se conformer à une gamme d'autres lois : *Loi fédérale sur la responsabilité*; *Loi sur l'accès à l'information*; *Loi sur la protection des renseignements personnels*; *Code criminel*; *Loi sur les langues officielles* et règlement afférent, et *Code canadien du travail*.

En vertu de la *Loi sur les musées*, le MCDP est dirigé par un Conseil d'administration dont les neuf membres sont nommés par la ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, avec l'approbation du gouverneur en conseil. Indépendant de l'équipe de direction du Musée, le Conseil d'administration assure l'orientation stratégique et la supervision de la société d'État. Il relève du Parlement par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles.

Les rôles et responsabilités du Conseil d'administration et de ses comités sont définis dans les statuts et règlements du Musée et dans son mandat. La *Loi sur les musées* confère la responsabilité de la gestion quotidienne du Musée à son directeur, à titre de président-directeur général de la Société. L'équipe de direction gère les activités quotidiennes du Musée et veille à sa viabilité et à la réalisation de ses objectifs.

Au fur et à mesure que la Société poursuit sa croissance, les responsables du Musée continuent à renforcer la structure et les activités du Conseil pour améliorer l'efficacité et la responsabilisation organisationnelles.

Principes directeurs

Principales activités

Le MCDP aspire à offrir aux visiteurs et visiteuses une rencontre inspirante autour des droits de la personne, et ce, en allant au-delà des attentes des Canadiens et des Canadiennes en matière d'équilibre, de transparence, de saines pratiques commerciales et de consultations publiques fructueuses.

Inspirer la réflexion et le dialogue sur les droits de la personne

Le Musée veut faire saisir toute l'importance des droits de la personne, nourrir un dialogue informé et inviter les gens à comprendre la pertinence qu'ont aujourd'hui les événements passés et actuels touchant les droits de la personne, tant au pays qu'à l'étranger. Le Musée illustre l'engagement des Canadiennes et des Canadiens pour la liberté et la démocratie et vise à nourrir une conversation éclairée, en constante évolution, à l'échelle de la planète.

Célébrer l'engagement des Canadiennes et des Canadiens pour les droits de la personne

Les citoyens et les citoyennes du Canada sont les héritiers et les héritières de droits et de responsabilités inhérents, codifiés au fil des ans dans des traités, politiques, lois et déclarations. Le MCDP procure un lieu sûr et agréable où cultiver respect, gratitude et compréhension, et améliorer perpétuellement cet héritage en matière de droits de la personne. Le Musée donne aux visiteurs et visiteuses la possibilité de découvrir l'évolution mondiale des concepts entourant les droits de la personne et le rôle important qu'y joue le Canada.

Rencontres fructueuses entre architecture et droits de la personne

Le MCDP a été érigé à dessein en un lieu historique, au confluent de deux rivières, important lieu de rencontre et point de départ de nombreux périple depuis plus de 6 000 ans. Le Musée honore cette tradition en invitant les gens à entreprendre leur propre périple dans le monde des droits de la personne, et ce, dans un édifice marquant dont l'architecture symbolise l'évolution des droits de la personne.

Contenu dynamique et accessible sur les droits de la personne

Le Musée offre une expérience mémorable axée sur l'immersion et l'interactivité aux gens de tous les horizons et de tout âge, quelle que soit leur capacité. Tout le monde pourra profiter d'une expérience muséale réinventée reposant sur une approche conceptuelle qui fixe de nouvelles normes canadiennes et internationales en matière d'inclusion et d'accessibilité universelle.

Ressource pédagogique crédible et équilibrée

Ressource pédagogique mondiale sur les droits de la personne, le Musée a la responsabilité d'assurer l'exactitude, l'intégrité et la crédibilité de ses travaux de recherche et des connaissances recueillies. Le Musée se veut une source d'apprentissage internationale de confiance concernant les droits de la personne, encourageant en tout temps un engagement essentiel à l'endroit des travaux de recherche du Musée et de son contenu.

Valeurs

Le comportement qu'on attend de tous les membres du personnel et bénévoles du Musée est dicté par nos valeurs communes de respect, d'intégrité, de service et d'excellence, qui sont au cœur de nos activités.

Respect : apprécier chacun des membres du personnel et nourrir la confiance dans chaque relation.

Intégrité : chercher en tout temps à bien faire et afficher un engagement pour le respect de l'éthique.

Service : apporter son aide gratuitement et avec enthousiasme; assurer la plus grande qualité et la plus grande sécurité qui soient.

Excellence : rechercher la qualité dans les résultats et glorifier la réussite.

Conseil d'administration

(Au mois de mars 2014)



Président

Eric Hughes, C.A.,
Calgary (Alberta)
22 novembre 2012 –
21 novembre 2015



Vice-président

John Young, Ph.D.,
Prince Rupert
(Colombie-Britannique)
7 février 2013 –
6 février 2017



Administratrice

Lisa M. Pankratz, F.C.A., C.F.A.,
Vancouver
(Colombie-Britannique)
7 novembre 2013 –
6 novembre 2017



Administratrice

Gail Asper, O.C., O.M.,
L.L.D. (Hon.),
Winnipeg (Manitoba)
4 octobre 2012 –
3 octobre 2016



Administrateur

Anthony Dale,
Toronto (Ontario)
6 juin 2013 – 5 juin 2017



Administratrice

Lindy Ledohowski, Ph.D.,
Ottawa (Ontario)
15 mars 2011 –
14 mars 2015



Administrateur

Wilton Littlechild, Ph.D.,
Maskwacis (Alberta)
17 décembre 2013 –
16 décembre 2017



Administratrice

J. Pauline Rafferty,
Victoria
(Colombie-Britannique)
31 mai 2012 – 30 mai 2016

Pas de photo

Administratrice

Deena Spiro,
Toronto (Ontario)
31 mai 2012 – 30 mai 2016

COMPOSITION DES COMITÉS

Comité de vérification

Lisa Pankratz (présidente)
Eric Hughes

**Comité des ressources humaines
et de la gouvernance**

John Young (président)
Lindy Ledohowski
Lisa Pankratz

Comité sur le contenu

Pauline Rafferty (présidente)
Gail Asper
Lindy Ledohowski
John Young

Comité de l'inauguration

Deena Spiro (présidente)
Gail Asper
Lisa Pankratz

Cadres de direction



**Président-directeur
général**

Stuart A. Murray



Chef de l'exploitation

Gail Stephens, FCGA, ICD.D



**Chef des opérations
financières**

Susanne Robertson, C.A.

Le Musée a accueilli Gail Stephens
au poste de chef de l'exploitation
en août 2013.



1



2

3

Revue de l'année

Inspirer le dialogue et la réflexion

1_ Des dossiers de la police guatémaltèque découverts récemment occupent des dizaines de pièces dans cinq immeubles d'un complexe policier actif de Guatemala. (Photo : avec l'aimable autorisation du National Security Archives, © Daniel Hernández-Salazar)

2_ Des enquêteurs en médecine légale de la fondation d'anthropologie légale du Guatemala examinent des restes humains exhumés d'une fosse commune, février 2013.

3_ Signature d'un accord visant à mieux faire connaître le génocide arménien et à briser le silence sur les violations des droits de la personne.

Un des grands buts que poursuit le Musée est de sensibiliser le public aux droits de la personne de manière à stimuler le dialogue et la réflexion au sujet de leur importance à long terme. Comme les droits de la personne sont par nature universels, nous présentons des événements qui touchent une vaste gamme de pays.

Après que des représentants du Musée se soient rendus au Guatemala au début de 2013, nous avons organisé en juin une tournée de conférence avec des défenseurs et défenseuses guatémaltèques des droits de la personne. Celles-ci ont eu lieu à Winnipeg et à Toronto. Durant la guerre civile qui a sévi pendant 36 ans au Guatemala, des dizaines de milliers de citoyens et de citoyennes ont été enlevés et assassinés. Les défenseurs et défenseuses des droits de la personne du Guatemala et d'ailleurs dans le monde maintiennent la pression pour que la lumière soit faite au sujet de ces « disparitions » et pour que justice soit rendue. Les attaques contre les personnes qui défendent les droits de la personne demeurent chose courante au Guatemala.

L'un des conférenciers de cette tournée, Julio Solórzano Foppa, a ainsi perdu ses deux parents : son père, président réformiste, et sa mère, poète, qui figurent tous deux parmi les disparus. M. Foppa fait partie d'un réseau guatémaltèque de défenseurs et de défenseuses des droits de la personne. Pendant la tournée, deux représentants du réseau ont signé une entente avec le Musée visant à échanger de l'information, de l'expertise et des documents d'expositions, et à faire la promotion de la coopération entre universités.

L'un des projets de ce réseau est la construction d'un monument commémoratif et d'un musée sur un site qui abritait autrefois les archives de la police nationale. Ces archives, découvertes en 2005 dans un bâtiment abandonné, révèlent une partie des violations flagrantes des droits de la personne ordonnées par l'État. En transformant ce site en lieu public, on espère promouvoir la paix et la réconciliation, essentielles dans un pays qui demeure grandement polarisé, en proie au racisme et parmi les plus violents du monde.

Un autre partenariat, celui-ci avec le Musée-Institut du Génocide Arménien de l'Académie nationale des sciences, facilitera la collaboration axée sur la promotion des droits de la personne, grâce à l'éducation et à des projets communs. Les parties à l'entente mettront en

« Pour aller de l'avant, il faut que la vérité soit admise et qu'il y ait réconciliation, affirme M. Foppa. Notre partenariat avec le Musée constitue un pas dans cette direction. »



1



2



3

commun du matériel d'exposition et leur expertise respective dans le but de faire progresser la recherche universitaire sur les droits de la personne et la réconciliation. Un Manitobain dont le père a survécu au génocide arménien et a immigré au Canada a pris la parole lors de la signature, qui a eu lieu à Winnipeg en novembre 2013. L'International Institute for Genocide and Human Rights Studies, une organisation canadienne vouée à la recherche et au savoir, a contribué à la conclusion de l'entente et jouera le rôle d'agent de liaison.

Leadership dans le domaine des droits de la personne

Le Canada est un chef de file reconnu à l'échelle internationale dans le domaine des droits de la personne; plusieurs pays, par exemple, ont intégré des éléments de la Charte canadienne des droits et libertés dans leurs réformes constitutionnelles. Dans deux initiatives entreprises l'an dernier, nous avons mis à profit cette réputation et tablé sur les technologies modernes afin de mobiliser directement les citoyens et citoyennes pour la création d'expositions portant sur des aspects précis de la réputation du Canada en matière de droits de la personne.

L'externalisation à grande échelle (le fait de solliciter l'aide des utilisateurs d'Internet et autres médias pour atteindre un certain objectif) a permis au Musée de réunir du matériel pour une exposition sur le mariage entre personnes de même sexe. En mars, le Musée a fait appel aux couples homosexuels de tout le Canada, leur demandant des photos de mariage et des témoignages de leur situation. Très rapidement, plus de 300 photographies ont été reçues, soit trois fois plus que l'objectif de départ. Cela démontre clairement l'intérêt de la population à s'exprimer sur cette question très actuelle qui fait les manchettes partout dans le monde. Les photos, dont les plus anciennes datent d'aussi loin que 1979, témoignent d'une variété de cultures; on y voit notamment des cérémonies métisses, hindoues, thaïlandaises, vietnamiennes, juives et chrétiennes. De nombreux couples ont aussi fait part de leur expérience personnelle, témoignant de la fierté qu'ils éprouvent face à leur relation et de leur lutte pour être acceptés.

Le Musée fera le portrait de la lutte des personnes allosexuelles pour le respect de leurs droits, et ce, de nombreuses façons et dans de nombreuses galeries. Le mariage homosexuel, par exemple, sera l'objet d'une exposition dans la plus grande galerie du Musée.

Le Musée a aussi eu recours à l'externalisation à grande échelle pour solliciter du matériel pour une exposition portant sur un autre sujet qui relève des droits de la personne au Canada : la protection de la jeunesse autochtone. Pendant plusieurs décennies, les enfants autochtones ont été retirés de leur famille. En vertu du système de protection de la jeunesse autochtone, ils ont été placés dans des foyers d'accueil ou donnés en adoption. C'est environ 20 000 enfants qui ont ainsi été légalement arrachés à leur famille. La majorité d'entre eux ont été adoptés par des familles non autochtones. Cet important volet de notre histoire sera raconté dans une exposition sur les pensionnats indiens et la rafle des années 1960, pour illustrer les effets profonds et transgénérationnels des politiques assimilationnistes sur les familles autochtones.

1_ En réponse à l'appel lancé par le Musée demandant du matériel pour une exposition sur le mariage entre personnes de même sexe, Sue Senior et Dawn Charlton ont envoyé cette photographie prise durant la cérémonie de leur mariage. (Photo : Anne Edgar)

2_ Rebecca Belmore crée des perles avec l'argile, ou gumbo, de la vallée de la rivière Rouge pour son œuvre originale intitulée *Trace*. L'œuvre terminée sera présentée sur un énorme mur de 74 mètres carrés dans la galerie Perspectives autochtones. (Photo : Dan Harper/MCDP)

3_ Conférence du professeur John Borrows dans la salle Bonnie & John Buhler, dans le cadre de la série de conférences *Libertés fragiles*, 17 février 2014. (Photo : Jeremy Williams/MCDP)



4_ Eric Hughes, président du conseil d'administration du Musée, décrit les réalisations accomplies durant l'année lors de l'assemblée publique annuelle, en décembre dernier.

5_ Congrès national 2013 des Fondations communautaires du Canada. Plus de 600 dirigeants canadiens et étrangers du secteur des fondations et de la philanthropie ont visité le Musée.

6_ Participants à la Conférence ministérielle 2013 sur la francophonie canadienne pendant une visite du Musée.

Jac-Lynn Wasyliw, engagée à contrat par le MCDP pour aider à collecter les documents, a fait don au Musée de ses propres photographies, à titre de survivante du système de protection de jeunesse autochtone : « La visibilité est importante pour ceux et celles d'entre nous qui ont connu ce système et qui, souvent, y ont laissé leur enfance et leur identité culturelle. Mes photographies témoignent du besoin d'être vus et reconnus, et j'espère qu'elles contribueront à transmettre des messages importants au sujet des droits de la personne. »

Un agent du progrès

Le moindre élément du Musée – depuis son emplacement au confluent historique de deux rivières, où les peuples autochtones se sont réunis pendant des millénaires, jusqu'à son architecture qui en fait un édifice phare et sa conception favorisant l'accessibilité universelle – témoigne de l'importance des droits de la personne. Avec la construction de l'édifice terminée et l'assemblage des expositions en cours, le Musée a commencé à accueillir un certain nombre d'activités.

À l'occasion de la série de conférences intitulée « Libertés fragiles », prononcées par des spécialistes de renommée internationale, le Musée a accueilli pour la première fois le public à l'intérieur de ses murs. Organisée par l'Université du Manitoba et radiodiffusée à l'échelle nationale sur les ondes de la CBC dans le cadre de l'émission *Ideas*, cette série en huit parties a débuté en septembre. Des sommités comme A. C. Grayling, Martha Nussbaum, Kwame Anthony Appiah et la baronne Helena Kennedy ont mobilisé l'auditoire et l'ont défié au sujet de plusieurs aspects des droits de la personne. Les conférences, et la collaboration qui en est à l'origine, confirment que le Musée, l'Université du Manitoba et Winnipeg sont de grands centres propices à la réflexion nouvelle, à la discussion et aux débats sur les droits de la personne et la justice mondiale.

De mai à octobre, le MCDP a offert des visites gratuites en plein air, en anglais et en français, au cours desquelles les participants et participantes découvraient les événements relatifs aux droits de la personne qui se sont déroulés dans les environs du Musée. Une des visites, axée sur le droit à la nourriture, s'adressait aux familles et comportait des activités pratiques. La deuxième visite portait sur l'architecture de l'édifice et les événements marquants pour les droits de la personne au Canada qui se sont déroulés à Winnipeg.

Un centre d'apprentissage

L'éducation est au cœur du mandat du Musée et est essentielle à l'avancement des droits de la personne. Afin d'optimiser la valeur du Musée en tant que ressource éducative, ses dirigeants et dirigeantes doivent sans cesse établir des relations non seulement avec les écoles, les commissions scolaires et les ministères de l'Éducation, mais aussi avec des enseignants des enseignantes, des commissaires d'école, des élèves et des spécialistes du monde de l'éducation. Nous avons beaucoup progressé à ce chapitre au cours de l'année écoulée.



Le partenariat avec la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCEE), qui regroupe plus de 200 000 membres, a permis d'établir une référence en matière d'enseignement des droits de la personne dans les écoles élémentaires et secondaires du Canada. Les partenaires ont mené un sondage national auprès des enseignants et obtenu plus de 2 500 réponses. Les résultats du sondage ont été dévoilés en mai, lors d'un événement organisé dans une école élémentaire de Winnipeg.

La première constatation, c'est que l'enseignement des droits de la personne pourrait mieux se porter si les outils, les ressources et la formation appropriés étaient plus accessibles. Bien que plus de 90 % des répondants sont déterminés à enseigner les droits de la personne, près de la moitié de tous les répondants, majoritairement parmi ceux et celles qui travaillent auprès des plus jeunes, déclarent qu'ils aimeraient avoir plus de ressources et de possibilités de perfectionnement professionnel.

Le Musée veut aider à combler ces lacunes en créant des ressources pertinentes et pratiques en collaboration avec les enseignants et enseignantes de tous les niveaux, et en les mettant à leur disposition. La première étape consistera à travailler de concert avec les représentants et représentantes de la FCEE pour créer la première trousse nationale d'outils liés aux droits de la personne : une base de données interrogeable contenant des ressources pédagogiques fiables. Le Musée et la FCEE se joindront aussi à d'autres partenaires, notamment l'Assemblée des Premières Nations, l'organisme Inuit Tapiriit Kanatami et le Centre Robert F. Kennedy pour la justice et les droits de l'Homme, pour créer une ressource pour les enseignants et enseignantes au sujet des défenseurs et défenseuses canadiens des droits de la personne.

Le Musée a aussi établi un partenariat avec le District 5550 du Rotary International en vertu duquel des groupes d'élèves du secondaire de tout le pays et d'ailleurs dans le monde passeront plusieurs jours au Musée à l'occasion de séjours d'une semaine à Winnipeg. L'initiative, qui débutera en 2015, est un volet d'un projet plus vaste intitulé World Peace Partners mené en collaboration avec l'Université mennonite canadienne, l'Université de Winnipeg, l'Université du Manitoba et l'Université de Saint-Boniface.

1_ Toute l'année, les membres du Comité consultatif jeunesse donnent des conseils et leur avis sur les projets du Musée concernant la participation des jeunes, l'expérience des visiteurs et les programmes éducatifs.

2_ Des jeunes autochtones de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada ont contribué à la création de « panneaux des esprits », œuvres d'art créées pour la galerie Perspectives autochtones du Musée et qui illustrent leur vision des droits de la personne.

« Il est important que les élèves comprennent qu'il n'y a pas de réponse simple, mais qu'on peut contribuer à changer les choses en prenant position selon ses propres convictions. Les enseignants et enseignantes ont besoin de ressources pour les aider à transmettre les leçons sur les droits de la personne de manière éloquente. »

Gordon Campbell, directeur
École Saint-Avila, Winnipeg



3_ Œuvre étudiante présentée pendant une conférence de presse à l'École Saint-Avila, de la Commission scolaire Pembina Trails de Winnipeg, en mai 2013.

4_ Des élèves de l'École Saint-Avila expliquent en quoi les droits de la personne les touchent dans leur propre vie.

5_ Au Musée, les diverses capacités ne seront pas traitées comme une condition particulière, mais comme un état de fait qui nous touche tous.

Contenu accessible et éloquent

Fondé sur la valeur intrinsèque des droits de la personne, le Musée doit lui-même afficher un engagement indéfectible pour l'égalité des chances et l'accès universel. Dès l'étape de la planification, le Musée a honoré cet engagement en adoptant une méthodologie qui intègre l'accessibilité universelle au cœur même de son modèle d'entreprise et de son mode de fonctionnement. Plusieurs partenariats, officiels ou non, établis ou élargis au cours de la dernière année, ont aussi aidé le Musée à honorer cet engagement. Le Comité consultatif de la conception universelle du MCDP, par exemple, a formulé des commentaires fort utiles sur les expositions proposées. Le protocole d'entente conclu avec le Centre de recherche en conception universelle de OCAD University continue à donner des fruits, sous forme d'interface et d'appareils d'entrée de données hautement accessibles destinés aux écrans tactiles et aux expositions installées dans des stations.

Le Musée a aussi mis sur pied un groupe national composé de Canadiens et Canadiennes qui utilisent les technologies adaptées pour accéder à l'information électronique. Ce groupe passera en revue tout le contenu numérique des expositions avant leur ouverture. Nous avons aussi conclu des partenariats avec des groupes indépendants pour créer des versions en American Sign Language (ASL) et en langue des signes québécoise (LSQ) du matériel utilisé dans les expositions. Sina Bharam, fondatrice de Prime Access Consulting, nous a aidés dans la conception d'un logiciel accessible.

Par ailleurs, le MCDP a continué à adopter des politiques aptes à créer un lieu de travail inclusif et respectueux. Quelques membres du personnel, par exemple, ont été choisis pour servir de conseillers ou conseillères en matière de milieu de travail respectueux; ils ont reçu une formation qui leur permettra d'aider leurs collègues en cas de conflits en milieu de travail. Les gestionnaires ont reçu une formation poussée, qu'on appelle *Coaching for Resolution*. Le MCDP a aussi créé le Comité consultatif pour un milieu de travail inclusif. Composé de spécialistes indépendants et de conseillers et conseillères internes, le Comité donnera une orientation concernant les initiatives de formation et les stratégies à adopter pour recruter des personnes provenant d'un large éventail de communautés. Ces initiatives continuent à donner de bons résultats, ce qui prouve encore une fois que le Musée est en bonne voie d'atteindre ses buts en ce qui concerne l'équité en matière d'emploi.

« L'approche nouvelle et audacieuse mise de l'avant au Musée constitue un formidable tremplin pour intégrer la notion d'accessibilité dans tous les aspects de la conception, et ce, dès le départ plutôt qu'après-coup. Le moment est parfaitement choisi, puisque nous disposons aujourd'hui de la technologie voulue pour amener la notion d'accessibilité à un niveau qu'elle n'avait pas encore atteint. »

Jutta Treviranus, directrice
Centre de recherche en conception universelle

Commentaires et analyse de la direction

Le Musée canadien pour les droits de la personne (MCDP), constitué en tant que société d'État en 2008, vise à créer des rencontres autour des droits de la personne qui sont riches de sens, à promouvoir le respect des autres et à encourager la réflexion et le dialogue.

La Société présente des assises solides sur le plan financier et opérationnel afin d'appuyer ce travail essentiel. Dans la mise en œuvre de sa mission, la Société adhère à des pratiques exemplaires par l'entremise d'une culture de gestion qui favorise l'amélioration continue et une reddition de comptes complète au Parlement et à la population canadienne.

Orientation stratégique

Le Conseil d'administration de la Société élabore une orientation stratégique afin de guider l'organisme. L'orientation stratégique établie pour 2013-2014 a pris en compte l'amorce d'une transition de la phase de construction à celle d'une institution pleinement fonctionnelle. Voici les quatre priorités stratégiques de la Société :

- Gestion de projet – Gérer et achever tous les aspects du projet en respectant le budget approuvé.
- Ouverture – Concevoir des expositions et une programmation de classe mondiale pour l'ouverture du Musée en 2014 et par la suite.
- Amener le Musée aux Canadiens et Canadiennes – Continuer les efforts afin de rendre le Musée pleinement accessible à l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes et mobiliser les diverses collectivités dans l'élaboration des programmes et des activités.
- Efficacité et optimisation – Gérer les activités du Musée en continuant de privilégier l'amélioration de la productivité, le contrôle des coûts, l'accroissement de l'efficacité et l'optimisation des économies, sans compromettre les autres priorités stratégiques.

Survол de l'environnement

Plusieurs facteurs internes ou externes influent sur la capacité de la Société à compléter la construction et à concevoir les expositions et la programmation en respectant le budget, à recruter et retenir une main-d'œuvre compétente et professionnelle, à attirer les visiteurs et les visiteuses une fois que le Musée aura ouvert ses portes et à financer ses activités permanentes. Le Plan d'entreprise du Musée est conçu pour diriger son succès continu à la lumière des facteurs suivants, qui définissent son environnement :

Forces et possibilités

- Les changements démographiques – Des modifications importantes de la composition démographique du Canada exigent que le Musée soit accessible à toutes les personnes qui le visitent.
- Le milieu de l'éducation et de la programmation – La sensibilisation croissante du grand public et les actions en matière de droits de la personne suscitent de l'intérêt pour le sujet que traite le Musée et créent une demande pour des programmes et des ressources disponibles.
- L'environnement économique – En ces temps de faible croissance économique et de réductions budgétaires, le Musée a une occasion de former des alliances stratégiques avec d'autres parties intéressées afin de partager les coûts et les ressources nécessaires pour atteindre des objectifs mutuellement complémentaires.

- Nouveaux médias et technologies – En tant que nouvelle entité, le Musée a la possibilité d'intégrer les technologies qui offriront une expérience enrichie aux visiteurs et aux visiteuses par l'utilisation d'appareils personnels, en offrant des médias liés aux collections, en rendant des ressources en ligne facilement accessibles, en permettant aux visiteurs et aux visiteuses de créer leurs propres éléments d'exposition, en numérisant les collections et en facilitant la mobilisation civique et sociale.
- Le tourisme – Les statistiques sur le tourisme à Winnipeg sont à la hausse et on prévoit qu'elles poursuivront leur ascension.

Risques et défis

- Achever les travaux à temps pour la grande ouverture de 2014 et dans les limites du budget de 351 millions de dollars – un directeur de projet expérimenté a été embauché afin de veiller au respect des échéances et du budget.
- Retenir et attirer le personnel clé essentiel au développement et au progrès du Musée – la direction a engagé des ressources d'équipe afin de garder le moral et de stimuler une vision et une stratégie communes au sein du personnel.
- Atteindre les objectifs de chiffres d'affaires après l'ouverture et appuyer les Amis du MCDP pour compléter avec succès la campagne de financement – le Musée nouera des partenariats stratégiques, mettra en œuvre de nombreuses stratégies de génération de produits et appuiera les efforts de collecte de fonds des Amis du MCDP.
- Gérer les attentes des donateurs et donatrices, des collaborateurs et collaboratrices et du public canadien, ou y répondre – le Musée continuera de mobiliser les collectivités et les particuliers et d'établir des relations de collaboration essentielles.

Aperçu financier

Les principales activités d'investissement en immobilisations et activités opérationnelles de la Société au cours de 2013–2014 ont comporté l'achèvement de l'édifice de base du Musée, l'aménagement des espaces de galerie, la planification, la conception et la construction des expositions, l'élaboration de la programmation, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre des activités d'exploitation et des systèmes. Le personnel du Musée a emménagé dans le nouvel édifice le 6 janvier 2014. La vigilance assidue en matière de gestion des coûts et le respect du plan directeur de gestion de projet permettront à la Société de compléter le projet d'immobilisations pour l'ouverture en septembre 2014, en respectant le budget approuvé de 351 millions de dollars.

Budget d'exploitation : un survol

En faisant du MCDP une institution culturelle nationale et une société d'État fédérale, le gouvernement du Canada s'est engagé à lui fournir jusqu'à 21,7 millions de dollars à titre de budget d'exploitation annuel jusqu'en 2015–2016.

Comme le Musée passe de la phase de construction à celle de l'exploitation, l'évaluation des besoins prévus aux fins de l'exploitation après son ouverture se poursuit toujours. Les estimations et le calendrier des besoins continus de la Société se confirmeront au cours de 2014–2015 lorsque les premières expositions, la

programmation, l'infrastructure des technologies de l'information, les systèmes d'exploitation et les activités génératrices de produits seront complétés et mis en œuvre. En 2015–2016, le Musée retournera pour l'approbation des crédits parlementaires futurs de façon à fonder la demande sur les résultats opérationnels.

Budget d'exploitation : les résultats en fin d'exercice

Pour assurer l'état de préparation opérationnelle en vue de l'ouverture du Musée en 2014, la Société avait prévu avoir besoin de 21,7 millions de dollars en crédits d'exploitation, somme qu'elle a reçue.

Des crédits s'élevant à 4,7 millions de dollars n'ont pas été comptabilisés au cours de l'exercice considéré, car 1,5 million a été utilisé pour acheter des immobilisations et 3,2 millions de dollars ont été reportés pour des acquisitions futures d'immobilisations. Ce montant a été contrebalancé par 2,5 millions de dollars en crédits parlementaires de l'exercice précédent qui ont été comptabilisés comme produits dans l'exercice considéré, ajoutés à 0,4 million en remboursements de charges liées au personnel, ce qui a donné des crédits parlementaires nets de 19,9 millions de dollars.

Les produits ayant trait à l'amortissement des apports reportés provenant d'autres donateurs et donatrices se sont chiffrés à 1,5 million de dollars. Cette somme a été comptabilisée selon la même méthode et sur la même période que l'amortissement des immobilisations achetées avec les apports.

Le total des charges d'exploitation s'est élevé à 21,1 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, par rapport à des charges d'exploitation de 13,7 millions de dollars au cours de l'exercice précédent. Cette augmentation est notamment attribuable à ce qui suit :

- Les charges liées au contenu et à la programmation du Musée se sont accrues de 2 millions de dollars en raison de l'augmentation des frais du personnel et de la conception du contenu des expositions en vue d'achever les expositions et la programmation pour l'ouverture.
- Les frais liés à l'édifice permanent et aux installations temporaires ont connu une hausse de 4,8 millions de dollars, dont une augmentation de 2,4 millions de dollars au titre de l'amortissement des immobilisations en raison de la mise en service de l'édifice de base le 6 janvier 2014 et un accroissement de 1,4 million de dollars des frais des installations en lien avec les frais d'exploitation du nouvel édifice.

La Société a terminé l'exercice avec un résultat d'exploitation positif de 432 000 \$.

Budget d'exploitation : un aperçu

Le Musée est limité à 21,7 millions de dollars et prévoit des crédits de cet ordre en 2014–2015 et 2015–2016. Selon le plan de dotation de la Société, l'effectif du Musée passera de 96 employés et employées au 31 mars 2014 à plus de 100 employés et employées, car le Musée continue son passage de la phase de planification et de conception à celle de l'exploitation après son ouverture en septembre 2014. L'embauche se concentrera notamment dans les secteurs où le personnel sera en contact direct avec les visiteurs et les visiteuses, dont la programmation publique, l'exploitation de l'édifice et la sécurité. En outre, on recrutera 250 bénévoles pour aider le personnel à offrir une expérience exceptionnelle aux visiteurs et aux visiteuses.

La fabrication, l'installation et l'achèvement des premières expositions continuent d'être l'objectif principal en 2014-2015, et des services professionnels continueront d'être requis pour épauler davantage le personnel dans des domaines exigeant une expertise spécialisée. L'élaboration des programmes éducatifs et publics se poursuivra en parallèle avec la croissance des services de l'apprentissage et de la programmation du Musée et des partenariats avec des organismes éducatifs et des droits de la personne, autant au Canada qu'à l'étranger.

Le Musée affectera des fonds pour l'ouverture et pour une campagne élargie de communication et de commercialisation en 2014-2015 afin d'appuyer des occasions touristiques et de promouvoir d'autres activités génératrices de produits au cours de la première année d'exploitation du Musée.

En 2014-2015, le Musée continuera à parfaire ses budgets pour les cinq exercices suivant l'ouverture. Une fois le Musée ouvert et pleinement opérationnel, la Société recueillera les données de base et sera en mesure de mieux évaluer ses besoins opérationnels permanents.

Le Musée continuera à planifier et à tenir compte de facteurs comme la maintenance, la réparation des immobilisations, l'inflation et les paiements en remplacement d'impôts et reviendra à son plan de financement à long terme en 2015-2016.

Le projet de construction : un aperçu

Avec l'achèvement de la construction de l'édifice de base, le MCDP représente aujourd'hui une merveille architecturale unique. En 2013-2014, l'accent a été mis sur l'aménagement de l'espace des galeries et le début de la fabrication et de l'installation des expositions.

Le Comité de vérification du Conseil d'administration continue de surveiller le projet en immobilisations. Avec la confirmation du financement en 2012, le projet d'immobilisations respecte le budget de 351 millions de dollars et le calendrier des travaux pour l'ouverture en 2014.

Le projet de construction : le budget

La construction du MCDP constitue la première fois qu'un musée national au Canada soit construit grâce à des apports des instances fédérales, provinciales et municipales, en plus d'apports importants du secteur privé.

En juin 2012, le gouvernement du Canada a approuvé l'utilisation de 35 millions de dollars de crédits prévus pour les exercices ultérieurs afin de permettre au Musée d'achever le projet d'immobilisations et de confirmer son ouverture en 2014. Le Musée a reçu 25 millions de dollars de ces fonds en 2012-2013 et le solde de 10 millions de dollars a été reçu en 2013-2014. On prévoit réduire les crédits de fonctionnement futurs sur six exercices à compter de 2018-2019.

Par ailleurs, une somme de 13,5 millions de dollars a été reçue des Amis du MCDP en 2013-2014 pour financer le projet d'immobilisations.

Une évaluation des risques liés à toutes les facettes du projet qui restent, ainsi qu'un plan directeur de gestion de projet contrôlé de l'extérieur et une diligence à économiser des coûts permettront au Musée d'achever le projet en respectant le budget approuvé de 351 millions de dollars. Au 31 mars 2014, l'édifice de base est achevé à 99 %. L'aménagement, la fabrication et l'installation des expositions ainsi que l'ameublement intérieur sont complétés à 70 %. L'ensemble du projet d'immobilisations est achevé à 94 %.

L'édifice de base a été achevé et mis en service avec le déménagement du personnel dans l'édifice le 6 janvier 2014. Par conséquent, les immobilisations en service ont augmenté et les immobilisations en construction ont diminué de 282,7 millions de dollars. Le solde des immobilisations en construction a trait surtout aux travaux d'aménagement, de conception et de fabrication d'expositions toujours en cours.

Le projet de construction : la gestion des risques

L'architecture iconique du Musée, les expositions numériques ainsi que l'essence et la portée de son mandat sont sans précédent au Canada. La complexité inhérente du projet du Musée présente une gamme de défis qui exigent une gestion prudente et des stratégies efficaces pour cerner et atténuer les risques.

Un calendrier directeur du flux des travaux, suivi et contrôlé de l'extérieur par Stantec Consulting, décrit en détail les étapes importantes d'un projet – de la construction de l'édifice de base en passant par le prototypage des expositions et l'élaboration de la programmation – et comprend des échéanciers et des repères clairement établis.

Un plan directeur de gestion de projet, élaboré en partenariat avec Graham Bird Associates, régit tous les aspects de la progression du Musée après l'achèvement de l'édifice de base. Le plan donne l'assurance que les principales activités, dont l'aménagement, la fabrication et l'installation des expositions, les installations audiovisuelles, l'exploitation de l'édifice et l'état de préparation opérationnelle du Musée, sont étroitement gérées afin de respecter le calendrier des travaux et les objectifs budgétaires. Le plan établit un chemin critique ciblé sur la maximisation des ressources du Musée, la détermination des gains d'efficacité et la mise en œuvre des processus nécessaires pour assurer l'état de préparation opérationnelle pour l'ouverture du Musée en 2014.

États financiers

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

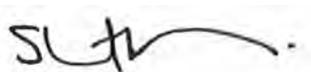
La direction a préparé les états financiers inclus dans le présent rapport annuel conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et elle est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données qui y figurent. Ces états financiers comprennent des montants fondés nécessairement sur les estimations et le jugement de la direction. Les informations financières présentées ailleurs dans le rapport annuel concordent avec celles contenues dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction a conçu et maintient des documents comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces mesures visent à donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et contrôlés, et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements ainsi qu'à la *Loi sur les musées* et son règlement et aux règlements administratifs de la Société.

Le Conseil d'administration a la responsabilité de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne. Il confie cette tâche au Comité de vérification, composé de trois administrateurs de la Société. Le Comité de vérification rencontre la direction et l'auditeur externe indépendant afin d'examiner la façon avec laquelle les responsabilités relatives aux états financiers sont acquittées, ainsi que pour discuter de l'audit, des contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Le Comité de vérification a examiné les états financiers en compagnie de l'auditeur externe et les a approuvés.

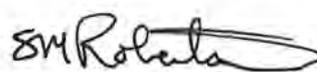
L'auditeur externe de la Société, soit le vérificateur général du Canada, audite les états financiers et en fait rapport au ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, qui est responsable envers le Parlement du Musée canadien des droits de la personne.

Le président-directeur général,



Stuart A. Murray

La chef des opérations financières,



Susanne Robertson, C.A.

Le 20 juin 2014



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Musée canadien des droits de la personne, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, et l'état des résultats, l'état des gains (pertes) de réévaluation, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée canadien des droits de la personne au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Musée canadien des droits de la personne dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de *la Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à *la Loi sur les musées* et aux règlements administratifs du Musée canadien des droits de la personne.

Pour le vérificateur général du Canada,

A handwritten signature in blue ink, reading "Maurice Laplante".

Maurice Laplante, CPA, CA
vérificateur général adjoint

Le 20 juin 2014
Ottawa, Canada

États financiers

Exercice terminé le 31 mars 2014

État de la situation financière

(en milliers de dollars)

Au 31 mars	2014	2013
Actif		
À court terme		
Trésorerie	6 996 \$	6 871 \$
Trésorerie affectée (note 3)	10 926	22 160
Créances (note 4)	696	1 085
Charges payées d'avance et autres éléments d'actif	464	138
Compte de dépôt des retenues (note 5)	1 558	11 797
	20 640	42 051
Immobilisations (note 6)		
En service	290 721	8 692
En construction	38 051	286 070
Total de l'actif	349 412 \$	336 813 \$
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (notes 7 et 8)	12 205 \$	14 717 \$
Retenues à payer (note 5)	1 558	11 797
	13 763	26 514
Apports reportés (note 9)	2 117	11 320
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 10)	323 793	289 783
	325 910	301 103
Actif net		
Non affecté	4 604	4 172
Investi en immobilisations (note 12)	4 979	4 979
Gains de réévaluation cumulés	156	45
	9 739	9 196
Total du passif et de l'actif net	349 412 \$	336 813 \$

Obligations contractuelles et éventualités (notes 17 et 18)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

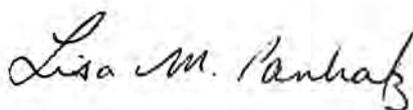
Approuvé par le Conseil d'administration :

Le président du Conseil d'administration,

La présidente du Comité de vérification,



Eric Hughes



Lisa Pankratz

État des résultats

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars	2014	2013
Produits		
Produits afférents à l'amortissement d'apports reportés provenant d'autres donateurs	1 527 \$	- \$
Produits divers	164	92
Total des produits	1 691	92
Charges (tableau 1)		
Contenu et programmation du Musée	7 619	5 612
Édifice permanent et installations temporaires	7 785	2 942
Administration et gestion d'entreprise	5 749	5 124
Total des charges	21 153	13 678
Excédent des charges sur les produits avant les crédits parlementaires	(19 462)	(13 586)
Crédits parlementaires (note 11)	19 894	14 495
Excédent des produits sur les charges après les crédits parlementaires	432 \$	909 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des gains (pertes) de réévaluation

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars	2014	2013
Gains (pertes) de réévaluation cumulés au début de l'exercice	45 \$	(303) \$
Gains (pertes) non réalisés attribuables		
Au change	92	43
Aux placements	-	(110)
Montants reclassés à l'état des résultats		
Change	19	15
Montants reclassés aux apports reportés		
Placements	-	400
Gain net de réévaluation de l'exercice	111	348
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	156 \$	45 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'évolution de l'actif net

(en milliers de dollars)

	Non affecté	Investi en immobilisations	Gains (pertes) de réévaluation cumulés	Total
Actif net au 31 mars 2012	3 263 \$	4 979 \$	(303) \$	7 939 \$
Excédent des produits sur les charges après les crédits parlementaires	909	-	-	909
Variation nette des gains de réévaluation cumulés	-	-	348	348
Actif net au 31 mars 2013	4 172 \$	4 979 \$	45 \$	9 196 \$
Excédent des produits sur les charges après les crédits parlementaires	432	-	-	432
Variation nette des gains de réévaluation cumulés	-	-	111	111
Actif net au 31 mars 2014	4 604 \$	4 979 \$	156 \$	9 739 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars	2014	2013
Activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds – crédits parlementaires	20 834 \$	19 507 \$
Rentrées de fonds – produits divers	166	98
Sorties de fonds – employés et en leur nom	(8 851)	(6 855)
Sorties de fonds – fournisseurs	(7 574)	(4 718)
	4 575	8 032
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations en construction	(48 707)	(53 447)
Acquisition d'immobilisations en service	(2 582)	(1 775)
	(51 289)	(55 222)
Activités d'investissement		
Produit de la cession et du remboursement de placements	–	12 821
Réévaluation de la devise américaine	107	57
	107	12 878
Activités de financement		
Crédit parlementaire pour l'acquisition d'immobilisations en service	432	1 271
Financement du gouvernement du Canada pour les immobilisations en construction et produits financiers connexes	11 327	36 667
Apports provenant de sources non gouvernementales pour les immobilisations en construction et produits financiers connexes	13 500	3 823
	25 259	41 761
(Diminution) augmentation de la trésorerie	(21 348)	7 449
Trésorerie au début de l'exercice		
Trésorerie pour le fonctionnement	6 871	4 972
Trésorerie affectée	22 160	18 523
Compte de dépôt des retenues	11 797	9 884
	40 828	33 379
Trésorerie à la fin de l'exercice		
Trésorerie pour le fonctionnement	6 996	6 871
Trésorerie affectée	10 926	22 160
Compte de dépôt des retenues	1 558	11 797
	19 480 \$	40 828 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2014

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1.a) Pouvoir et mission

Le Musée canadien pour les droits de la personne (la « Société ») a été constitué en vertu d'une modification de la *Loi sur les musées*, le 10 août 2008, à titre de société d'État, mentionnée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La Société n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéficiaires en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le Musée canadien pour les droits de la personne, actuellement en construction à Winnipeg, au Manitoba, a été le premier musée national situé hors de la région de la capitale nationale au moment de sa création et le premier à être construit à l'aide de financement en provenance de trois paliers de gouvernement et du secteur privé. En plus du gouvernement du Canada, le financement pour le projet d'immobilisations (édifice et expositions) est fourni par la province du Manitoba, la ville de Winnipeg et les Amis du Musée canadien pour les droits de la personne (représentant principalement des donateurs du secteur privé). Une Entente définitive qui stipule les modalités de l'implication des diverses parties, notamment le transfert des terrains, a été signée par toutes les parties le 1^{er} février 2008. Le Musée canadien pour les droits de la personne rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles.

Sa mission, telle que définie dans la modification de la *Loi sur les musées*, est la suivante :

« explorer le thème des droits de la personne, en mettant un accent particulier sur le Canada, en vue d'accroître la compréhension du public à cet égard, de promouvoir le respect des autres et d'encourager la réflexion et le dialogue ».

1.b) Activités

Les activités de la Société se divisent en trois secteurs se renforçant mutuellement et travaillant de concert de manière à respecter tous les aspects de sa mission. Ces activités peuvent être décrites de la façon suivante :

Contenu et programmation du Musée

Que le contenu et la programmation du Musée soient objectifs, novateurs et accessibles, qu'ils défient la manière dont les gens pensent et réagissent envers les droits d'autrui, et qu'ils soient conçus par le truchement de la mobilisation constante de la communauté.

Édifice permanent et installations temporaires

Que tous les aspects du projet de construction de l'édifice soient gérés de façon avisée, transparente et responsable, en assurant la gérance de l'environnement et en recourant aux meilleures pratiques en matière de gestion de projet et de gestion des risques.

Administration et gestion d'entreprise

Que le Musée adopte des pratiques de gouvernance et d'administration avisées et efficaces permettant l'harmonisation des ressources avec les priorités et une reddition complète de comptes et une transparence envers l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes; que le Musée recrute et maintienne les ressources humaines nécessaires autant pour le démarrage qu'à long terme; que le Musée appuie la campagne de financement des Amis pour l'aider à payer les coûts en immobilisations à court terme et à soutenir la programmation et les autres activités du Musée à long terme.

2. Principales méthodes comptables

a) Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux chapitres de la série 4200 des normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public. La Société applique la méthode du report des organismes sans but lucratif pour comptabiliser les apports.

b) Actifs financiers et passifs financiers

La trésorerie, la trésorerie affectée et le compte de dépôt des retenues sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur des actifs financiers, déterminée par le cours acheteur prévalant à la date de clôture, sont comptabilisées dans l'état des gains (pertes) de réévaluation. Les gains et les pertes réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats.

Les créances ainsi que les créditeurs et charges à payer sont classés dans la catégorie des éléments évalués au coût. Ils sont comptabilisés au coût.

c) Immobilisations

Les immobilisations qui appartiennent à la Société sont évaluées au coût, moins l'amortissement cumulé. Lorsque la construction d'une immobilisation est achevée, son coût est viré des immobilisations en construction à la catégorie d'immobilisation appropriée. Le classement par composants est appliqué et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie utile des actifs ou des composants, comme suit :

Actif	Vie utile
Édifice	
De base	40 ans
Composants électriques	20 ans
Composants mécaniques	20 ans
Matériel informatique et logiciels	3 à 5 ans
Améliorations locatives	Durée la plus courte du bail et 5 ans
Mobilier et matériel	3 à 10 ans
Films	2 à 3 ans
Développement du site Web	2 à 5 ans

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2014

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

d) Avantages sociaux futurs

i) Prestations de retraite

Pratiquement tous les membres du personnel de la Société sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant le personnel que la Société doivent verser des cotisations pour défrayer le coût des services rendus au cours de l'exercice. En vertu de la législation actuelle, la Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires à l'égard des services passés ou des déficits de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations de la Société sont passées en charges au cours de l'exercice où les employés et employées rendent les services et elles constituent son obligation totale en matière de prestations de retraite.

ii) Avantages pour congés de maladie

La Société accorde aux membres du personnel des avantages pour congés de maladie qui s'accumulent, mais ne sont pas acquis. Le coût des obligations au titre des prestations constituées au regard des droits aux congés de maladie gagnés par les employés et employées est déterminé selon la meilleure estimation de la direction en tenant compte d'hypothèses fondées sur des données démographiques relatives au personnel et l'utilisation des congés de maladie par les employées et employés actifs.

iii) Prestations de maternité ou parentales

Les membres du personnel ont droit à des prestations de maternité ou parentales, telles que le prévoient les contrats de travail et les conditions d'emploi. Le coût de ces prestations est fonction des événements. La direction détermine l'obligation au titre des prestations constituées en recourant à une méthode fondée sur des hypothèses et les meilleures estimations des congés de maternité ou congés parentaux.

e) Comptabilisation des produits

i) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada fournit du financement à la Société au moyen de crédits parlementaires.

ii) Aide d'autres instances gouvernementales

Du financement peut être obtenu de diverses instances gouvernementales, autres que le gouvernement du Canada.

iii) Dons

Les dons comprennent les apports provenant d'entités non gouvernementales qui ne font pas partie du périmètre comptable du gouvernement fédéral, tels des particuliers, des fondations et des sociétés.

Les crédits parlementaires qui ne sont pas affectés à des fins déterminées sont comptabilisés en produits dans l'état des résultats au cours de l'exercice pour lequel ils sont approuvés.

L'aide d'autres instances gouvernementales et les dons qui ne sont pas affectés à des fins déterminées sont comptabilisés en produits dans l'état des résultats lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, dans la mesure où la somme en question peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et sa perception est raisonnablement assurée.

Les crédits, l'aide d'autres instances gouvernementales et les dons qui sont explicitement ou implicitement affectés à l'achat d'immobilisations amortissables sont reportés et comptabilisés en produits selon la même méthode et sur les mêmes périodes que les immobilisations connexes acquises.

Les crédits et les apports reçus d'autres instances gouvernementales et les dons dont l'utilisation est affectée sont comptabilisés dans les apports reportés et sont ensuite virés aux apports reportés afférents aux immobilisations au fur et à mesure que les fonds sont utilisés pour le projet d'immobilisations.

Les produits affectés à des fins déterminées sont reportés dans l'état de la situation financière et comptabilisés en produits dans l'état des résultats au cours de l'exercice où les dépenses correspondantes sont engagées.

Les produits financiers affectés sont comptabilisés en résultat dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel les dépenses correspondantes sont engagées.

iv) Apports en nature

Les apports en nature sont comptabilisés en produits dans l'état des résultats lorsqu'une juste valeur peut être déterminée de façon raisonnable et que les services et les biens sont utilisés dans le cours normal des activités et qu'ils auraient dû être achetés autrement. Les apports en nature relatifs à des immobilisations amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations dans l'état de la situation financière. Les apports en nature ayant trait à des immobilisations non amortissables sont comptabilisés comme actif net investi en immobilisations dans l'état de la situation financière.

Les apports en nature sont comptabilisés à la juste valeur du bien reçu.

f) Charges

Une charge qui contribue directement à une activité décrite à la note 1.b) est attribuée en totalité à cette activité. Lorsque certaines charges contribuent à plus d'une activité, elles sont réparties en fonction du temps estimatif consacré à chaque activité.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2014

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

g) Change

Les actifs et passifs monétaires libellés en dollars américains sont convertis en dollars canadiens au taux de change à la date de l'état de la situation financière. Les opérations libellées en dollars américains sont comptabilisées selon le cours de change à midi à la date de paiement de la facture.

Les gains et pertes de change réalisés sont comptabilisés comme produits divers dans l'état des résultats.

Les gains et pertes de change non réalisés sur les actifs monétaires sont comptabilisés dans l'état des gains (pertes) de réévaluation.

h) Les Amis du Musée canadien pour les droits de la personne

La Société et les Amis du Musée canadien pour les droits de la personne (les « Amis du MCDP ») sont apparentés en vertu de l'influence notable que la Société exerce sur ces derniers. Les Amis du MCDP sont une entité juridique distincte, qui a pour mission de solliciter et d'obtenir des dons importants pour soutenir le mandat de la Société et l'aider à concrétiser sa vision. Les états financiers des Amis du MCDP ont été audités, mais ils ne sont pas consolidés dans les états financiers de la Société.

i) Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, la Société peut être exposée à diverses réclamations ou poursuites en justice. Certaines de ces obligations éventuelles peuvent se concrétiser si un ou plusieurs événements futurs se produisent ou manquent de se produire. En fonction de la probabilité qu'un ou plusieurs de ces événements se produisent ou non, et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être faite, un passif et une charge sont comptabilisés dans les états financiers de la Société.

j) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses affectant les montants d'actif et de passif à la date des états financiers et les montants des produits et des charges de l'exercice. Les charges à payer, les éventualités et la durée de vie utile des immobilisations sont les principaux éléments pour lesquels on doit recourir à des estimations. Les résultats réels pourraient donc différer de façon significative de ces estimations. Ces estimations sont examinées trimestriellement et les ajustements qui deviennent nécessaires sont comptabilisés dans les états financiers de la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

k) Services reçus à titre gracieux

La Société reçoit à titre gracieux des services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada. Ces services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

3. Trésorerie affectée

La trésorerie est affectée au projet d'immobilisations et provient des apports reçus d'entités non gouvernementales, de l'aide d'autres instances gouvernementales et de crédits parlementaires.

31 mars	2014			2013	
	Coût	Gains non réalisés	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Trésorerie affectée	10 834 \$	92 \$	10 926 \$	22 150 \$	22 160 \$

La variation de la trésorerie affectée comprend les éléments suivants :

Exercice terminé le 31 mars	2014	2013
Solde au début de l'exercice	22 160 \$	31 454 \$
Ajouter les apports reçus au cours de l'exercice	24 000	38 864
Ajouter les crédits parlementaires reportés	3 194	5 806
Variation des intérêts sur obligations reportés à recevoir	-	157
Ajouter les produits financiers reportés	160	315
Déduire la perte reportée sur les placements qui a été réalisée	-	(400)
Ajouter le gain non réalisé sur la trésorerie	82	44
Ajouter le gain non réalisé sur les placements	-	289
Déduire les sommes utilisées pour l'achat d'immobilisations	(38 670)	(54 369)
Solde à la fin de l'exercice	10 926 \$	22 160 \$

4. Créances

31 mars	2014	2013
Apports à recevoir des Amis du MCDP	- \$	500 \$
Taxes remboursables	424	447
Crédits parlementaires	243	101
Divers	29	37
	696 \$	1 085 \$

La valeur comptable des créances de la Société équivaut à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2014

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

5. Compte de dépôt des retenues et retenues à payer

Exercice terminé le 31 mars	2014	2013
Solde au début de l'exercice	11 797 \$	9 884 \$
Ajouts au cours de l'exercice	1 773	3 988
Retenues versées au cours de l'exercice	(11 807)	(2 075)
Intérêts versés au cours de l'exercice	(205)	-
Solde à la fin de l'exercice	1 558 \$	11 797 \$

Conformément au contrat de construction pour l'édifice du Musée et de la *Loi sur le privilège du constructeur* du Manitoba, la Société est tenue de retenir 7,5 % des facturations proportionnelles. Ces montants sont assortis de restrictions de par leur nature et sont comptabilisés comme un actif et un passif. Les fonds affectés seront payés sur achèvement certifié des contrats de sous-traitance conformément à la *Loi sur le privilège du constructeur* du Manitoba. Au 31 mars 2014, le solde total du compte de dépôt des retenues et du passif connexe s'élevait à 1,6 million de dollars (2013 - 11,8 millions), dont 1,6 million (2013 - 11,8 millions) est à court terme. Le 14 juin 2013, des retenues de l'ordre de 11,8 millions de dollars liées à l'édifice de base au 31 mars 2013, soit la date du quasi-achèvement, ont été versées au cours de l'exercice. Au 31 mars 2014, les retenues ont trait à l'aspect saisonnier des travaux sur l'édifice de base et l'aménagement des expositions.

6. Immobilisations

	Coût 31 mars 2013	Entrées (Virements)	Sorties	Coût 31 mars 2014
Terrains	4 979 \$	- \$	- \$	4 979 \$
Édifice				
De base	-	234 671	-	234 671
Composants électriques	-	20 566	-	20 566
Composants mécaniques	-	27 493	-	27 493
Matériel informatique et logiciels	4 274	1 466	59	5 681
Améliorations locatives	563	-	-	563
Mobilier et matériel	274	825	-	1 099
Films	-	61	-	61
Développement du site Web	57	-	-	57
Total partiel - immobilisations en service	10 147	285 082	59	295 170
Immobilisations en construction	286 070	(248 019)	-	38 051
	296 217 \$	37 063 \$	59 \$	333 221 \$

	Amortissement cumulé 31 mars 2013	Charge d'amortissement	Sorties	Amortissement cumulé 31 mars 2014
Terrains	– \$	– \$	– \$	– \$
Édifice				
De base	–	1 388	–	1 388
Composants électriques	–	244	–	244
Composants mécaniques	–	325	–	325
Matériel informatique et logiciels	705	979	–	1684
Améliorations locatives	563	–	–	563
Mobilier et matériel	130	58	–	188
Films	–	–	–	–
Développement du site Web	57	–	–	57
Total partiel – immobilisations en service	1 455	2 994	–	4 449
Immobilisations en construction	–	–	–	–
	1 455 \$	2 994 \$	– \$	4 449 \$

	Valeur comptable nette 31 mars 2013	Valeur comptable nette 31 mars 2014
Terrains	4 979 \$	4 979 \$
Édifice		
De base	–	233 283
Composants électriques	–	20 322
Composants mécaniques	–	27 168
Matériel informatique et logiciels	3 569	3 997
Améliorations locatives	–	–
Mobilier et matériel	144	911
Films	–	61
Développement du site Web	–	–
Total partiel – immobilisations en service	8 692	290 721
Immobilisations en construction	286 070	38 051
	294 762 \$	328 772 \$

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2014

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Le 15 avril 2009, la Société a acquis pour le projet du Musée des terrains de la ville de Winnipeg et de The Forks Renewal Corporation. La propriété de ces terrains retournera à la ville de Winnipeg et à The Forks Renewal Corporation si les terrains ne sont plus utilisés aux fins du Musée ou pour toute autre fin approuvée par ses propriétaires antérieurs. La direction de la Société estime que la parcelle riveraine du Musée devrait être évaluée à 4,9 millions de dollars plus les frais juridiques connexes selon les renseignements fournis par une évaluation du marché indépendante.

L'édifice était prêt à fournir les services lorsque la Société y a déménagé le 6 janvier 2014. À compter de cette date, les coûts relatifs à la conception et à la construction de l'édifice, comptabilisés antérieurement comme immobilisations en construction, ont été virés aux catégories d'immobilisations et de composants appropriées, et l'amortissement a commencé en fonction de la vie utile.

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 est de 2 994 \$ (2013 - 565 \$).

Les immobilisations en construction représentent les coûts pour la conception et la construction du projet d'immobilisations. Les immobilisations en construction se composent des coûts suivants engagés à ce jour :

31 mars	2014	2013
Conception et construction de l'édifice	726 \$	276 081 \$
Conception, construction et aménagement des expositions	36 529	9 709
Développement du site Web (Version 3)	371	195
Système de gestion des contenus de l'entreprise	425	85
	38 051 \$	286 070 \$

7. Crédoiteurs et charges à payer

31 mars	2014	2013
Crédoiteurs - immobilisations en construction	6 343 \$	11 310 \$
Autres	5 862	3 407
	12 205 \$	14 717 \$

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et la ville de Winnipeg négocient actuellement le montant annuel du paiement en remplacement d'impôts à être versé par le Musée. La direction a comptabilisé un montant estimatif dans les charges à payer pour 2014, lequel est fondé sur l'information disponible au moment de la préparation des états financiers.

La valeur comptable des crédoiteurs et charges à payer équivaut à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

8. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Pratiquement tous les employés de la Société sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les employés que la Société doivent verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations exigées de l'employeur en fonction d'un multiple de la cotisation exigée des membres du personnel. Le taux général de cotisation en vigueur au 31 mars 2014 était de 6,7 % (2013 – 6,3 %). Le total des cotisations de 785 \$ a été passé en charges de l'exercice terminé le 31 mars 2014 (2013 – 693 \$).

À cause de la *Loi sur l'emploi et la croissance économique* de 2012, d'importantes modifications ont été apportées au Régime. Ces modifications comprennent entre autres : les taux de cotisations pour les services rendus au cours de l'exercice pour tous les participants actifs et futurs du Régime ont été augmentés graduellement depuis janvier 2013 dans le but d'atteindre un ratio de partage des coûts plus équilibré pour les cotisations salariales et patronales de 50/50 avec le temps; l'âge normal de la retraite et d'autres seuils d'âge connexes pour les nouveaux membres du personnel qui commencent à participer au Régime à compter du 1^{er} janvier 2013 ont été portés de 60 à 65 ans.

Le gouvernement du Canada a l'obligation législative d'effectuer le versement des prestations dans le cadre du Régime. En règle générale, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 % pour le service ouvrant droit à pension, multiplié par la rémunération moyenne des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec et elles sont indexées à l'inflation.

b) Congés de maladie et prestations de maternité ou parentales

La Société accorde aux membres de son personnel des avantages pour congés de maladie qui s'accumulent, mais ne sont pas acquis. Le coût des obligations au titre des avantages constitués au regard des droits aux congés de maladie gagnés par le personnel est déterminé selon la meilleure estimation de la direction en tenant compte d'hypothèses fondées sur des données démographiques relatives au personnel et l'utilisation des congés de maladie par les employées et employés actifs.

La Société accorde aux membres de son personnel des prestations de maternité ou parentales, telles que le prévoient les contrats de travail et les conditions d'emploi. Le coût de l'obligation au titre des prestations constituées pour les droits aux prestations de maternité ou parentales gagnés par les membres du personnel est déterminé en recourant aux meilleures estimations de la direction.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2014

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Les informations relatives aux régimes, évaluées en fin d'exercice, sont comme suit :

Exercice terminé le 31 mars	2014	2013
Obligations au titre des avantages constitués au début de l'exercice	98 \$	193 \$
Coût des avantages de l'exercice	311	70
Avantages versés au cours de l'exercice	(270)	(165)
Obligations au titre des avantages constitués à la fin de l'exercice	139 \$	98 \$

9. Apports reportés

Les apports reportés comptabilisés par la Société sont comme suit :

31 mars	2014	2013
Apports reportés affectés à l'achat d'immobilisations	2 117 \$	11 320 \$

Les variations du solde des apports reportés au cours de l'exercice ont été comme suit :

Exercice terminé le 31 mars	2014	2013
Solde au début de l'exercice	11 320 \$	23 691 \$
Ajouter :		
Crédits du gouvernement du Canada	10 000	25 000
Crédits du gouvernement du Canada reportés de 2011-2012	-	10 000
Crédits parlementaires affectés reportés	3 194	5 806
Sources non gouvernementales et autres instances gouvernementales	13 500	3 864
Produits financiers (pertes financières) reporté(e)s	160	(85)
	26 854	44 585
Déduire :		
Montants virés aux apports reportés afférents aux immobilisations	(34 973)	(56 729)
Montants comptabilisés en produits	(1 084)	(227)
	(36 057)	(56 956)
Solde à la fin de l'exercice	2 117 \$	11 320 \$

1. En juin 2012, le gouvernement du Canada a approuvé l'utilisation de 35 millions de dollars de crédits pour les dépenses d'exploitation et en immobilisations prévus pour les exercices ultérieurs, dont 25 millions ont été autorisés pour 2012-2013 et 10 millions pour 2013-2014. La Société envisage de réduire le niveau de ses crédits sur six exercices à compter de 2018-2019.

10. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les variations des apports reportés afférents aux immobilisations sont comme suit :

Exercice terminé le 31 mars	2014	2013
Solde au début de l'exercice	289 783 \$	230 470 \$
Montants virés des apports reportés	34 973	56 729
Apports publics :		
Autre aide du gouvernement du Canada	1 539	2 427
Aide non gouvernementale :		
Apports en capital en nature des Amis du MCDP	369	722
Apports en capital en nature de la ville de Winnipeg	123	-
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations en service	(2 994)	(565)
Solde à la fin de l'exercice	323 793 \$	289 783 \$

11. Crédits parlementaires

Exercice terminé le 31 mars	2014	2013
Montant du Budget principal des dépenses pour les dépenses d'exploitation et en immobilisations	21 700 \$	21 700 \$
Remboursement de charges liées au personnel	376	236
Total des crédits parlementaires approuvés au cours de l'exercice	22 076	21 936
Déduire les crédits parlementaires de l'exercice considéré non comptabilisés en produits :		
Affectés à l'acquisition d'immobilisations (apports reportés)	(3 194)	(5 806)
Montants utilisés pour l'achat d'immobilisations	(1 539)	(2 427)
Ajouter les crédits parlementaires des exercices antérieurs comptabilisés en produits au cours de l'exercice considéré :		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations en service	1 467	565
Montants affectés utilisés au cours de l'exercice considéré	1 084	227
	19 894 \$	14 495 \$

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2014

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

12. Actif net investi en immobilisations

L'actif net investi en immobilisations se compose des terrains donnés par la ville de Winnipeg et The Forks Renewal Corporation comme suit :

31 mars	2014	2013
Immobilisations	328 772 \$	294 762 \$
Moins les montants financés par les apports reportés afférents aux immobilisations	(323 793)	(289 783)
	4 979 \$	4 979 \$

13. Les Amis du Musée canadien pour les droits de la personne

Les Amis du MCDP réunissent des fonds provenant de particuliers, de fondations, d'instances gouvernementales et de sociétés afin d'aider le projet d'immobilisations de la Société. Les Amis du MCDP sont responsables de financer leurs propres dépenses d'exploitation au moyen de dons provenant du secteur privé et d'autres sources. Une fois l'édifice du Musée achevé, la Société a offert des locaux et des services, dont la sécurité, le service de conciergerie, le soutien pour les technologies de l'information et d'autres services et commodités pour des frais de 1,00 \$ par année. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, des frais indirects de soutien administratif de l'ordre de 0,2 million de dollars (0,1 million en 2013) ont été engagés par la Société. Les apports que les Amis du MCDP versent à la Société sont comptabilisés comme apports reportés dans l'état de la situation financière et sont virés aux apports reportés afférents aux immobilisations au fur et à mesure que les fonds sont utilisés pour le projet d'immobilisations. Les apports des Amis du MCDP qui sont affectés à des fins déterminées seront reportés et comptabilisés en résultat au fur et à mesure que les dépenses connexes seront engagées. Les apports non affectés seront comptabilisés comme produits dans l'exercice où ils seront reçus.

14. Gestion des risques financiers

La Société est exposée aux risques suivants en raison de son utilisation d'instruments financiers : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité. Ces risques n'ont aucune incidence importante sur les états financiers de la Société. Aucune modification n'a été apportée au niveau des risques et aux pratiques de gestion des risques connexes.

Le mandat du Comité de vérification précise qu'il doit s'assurer que la Société détermine ses risques les plus importants et que la direction en fasse le suivi et les contrôle. Le Conseil d'administration surveille les systèmes et pratiques de contrôle interne de la Société et voit à ce que ces mesures contribuent à l'évaluation et à l'atténuation des risques.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque que la Société subisse une perte financière si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Un tel risque découle surtout de certains actifs financiers détenus par la Société comme la trésorerie affectée, la trésorerie, le compte de dépôt des retenues ainsi que les créances.

Au 31 mars 2014, la valeur comptable de ces actifs représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

i) Créances

L'exposition de la Société au risque de crédit associé aux créances est particulièrement influencée par le profil de ses débiteurs, ce qui comprend le risque découlant du type de débiteur. Le solde des créances de la Société au 31 mars 2014 se compose principalement de la TPS remboursable de la part du gouvernement du Canada et est à court terme. Aucune provision pour créances douteuses n'a été comptabilisée par la Société au 31 mars 2014.

ii) Trésorerie et compte de dépôt des retenues

La Société gère le risque de crédit lié à la trésorerie en faisant affaire exclusivement avec des banques et des institutions financières réputées et en recourant à une politique de placement approuvée par le Conseil d'administration pour guider ses décisions d'investissement. Au 31 mars 2014, la Société détenait seulement de la trésorerie.

b) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque des variations des prix du marché, tels que les taux de change ou les taux d'intérêt, qui peuvent influencer sur les résultats de la Société ou la valeur des instruments financiers qu'elle détient. Le but de la gestion du risque de marché est de contrôler l'exposition aux risques du marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement. Au 31 mars 2014, la Société n'avait aucun risque de taux d'intérêt ou autre risque de prix important.

i) Risque de taux de change

Les actifs et les passifs financiers de la Société sont libellés en dollars canadiens, soit son unité monétaire de fonctionnement. Le risque de taux de change peut survenir dans le cadre de certains contrats liés au projet d'immobilisations, qui peuvent être libellés en devises, notamment en dollars américains. Au 31 mars 2014, la Société n'avait aucun risque de taux de change important.

Bien que la direction surveille étroitement l'exposition à de telles fluctuations, elle n'utilise pas de stratégies externes de couverture pour contrer les fluctuations des devises. Néanmoins, l'effet des fluctuations des devises sur les états financiers est négligeable.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2014

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne puisse faire face à ses obligations financières lorsqu'elles se présentent.

La Société gère le risque de liquidité en surveillant constamment les flux de trésorerie réels et prévus provenant de l'exploitation ainsi que les activités de placement et de financement prévues de manière à s'assurer autant que possible d'avoir toujours suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations en temps opportun, tant dans des conditions normales qu'en période difficile, tout en évitant d'encourir des pertes inacceptables ou de risquer de ternir sa réputation.

Au 31 mars 2014, la Société affichait un solde de trésorerie et de trésorerie affectée de 17,9 millions de dollars (2013 - 29,0 millions en trésorerie et trésorerie affectée) et la tranche à court terme du compte de dépôt des retenues s'élevait à 1,6 million (2013 - 11,8 millions).

Au 31 mars 2014, la Société estime les échéances de ses obligations financières comme suit :

Créditeurs et charges à payer	12,2 millions de dollars	Échéance de moins d'un an
Tranche à court terme du compte de dépôt des retenues	1,6 millions de dollars	Échéance de moins d'un an

d) Hiérarchie de mesure de la juste valeur

Tous les instruments financiers doivent être classés selon l'importance des données utilisées dans la mesure de la juste valeur. La hiérarchie de juste valeur priorise les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur d'un instrument financier selon que les données de ces techniques sont observables ou non observables :

- i) Niveau 1 - Les instruments financiers sont considérés de Niveau 1 quand leur évaluation peut être déterminée à partir des cours sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques.
- ii) Niveau 2 - Les instruments financiers sont considérés de Niveau 2 lorsqu'ils sont évalués à partir de cours du marché pour des actifs et des passifs identiques, de cours sur des marchés inactifs ou de modèles utilisant des données observables.
- iii) Niveau 3 - Les instruments financiers sont considérés de Niveau 3 lorsqu'ils sont évalués à l'aide de modèles d'évaluation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou de techniques similaires et qu'au moins une hypothèse ou donnée importante du modèle est non observable.

Tous les actifs et passifs financiers de la Société sont considérés de Niveau 1 - cours (sans ajustement) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Aucun transfert entre les niveaux n'a eu lieu au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2014.

15. Opérations entre apparentés

La Société est liée aux Amis du Musée canadien pour les droits de la personne Inc. (comme mentionné à la note 13) et à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Elle transige avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

Ces opérations sont évaluées à la juste valeur, soit le montant de la contrepartie fixée et acceptée par les parties apparentées. La Société a engagé des charges totalisant 3,2 millions de dollars pour des frais de personnel et les installations et elle a comptabilisé des produits de 21,4 millions de dollars provenant d'apparentés au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2014 (2013 – 1,5 million et 14,5 millions, respectivement).

La Société a engagé des charges s'élevant à 1,2 million de dollars en frais de personnel pour le Conseil d'administration et les hauts dirigeants pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 (2013 – 0,8 million). Ces opérations ont été comptabilisées à la juste valeur.

Au 31 mars 2014, la Société avait comptabilisé les sommes suivantes dans son état de la situation financière en matière d'opérations avec des apparentés :

31 mars	2014	2013
Créances	667 \$	1 048 \$
Charges payées d'avance et autres éléments d'actif	-	36
Créditeurs et charges à payer	1 837	126
Apports reportés	2 117	11 320
Apports reportés afférents aux immobilisations	265 343	231 456

La Société a comptabilisé des apports en numéraire pour le projet d'immobilisations provenant d'apparentés au montant de 26,7 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 (2013 – 44,7 millions). Ces montants sont inclus dans les apports reportés et les apports reportés afférents aux immobilisations dans l'état de la situation financière.

16. Répartition des charges

Les charges relatives aux communications de l'entreprise, aux services de soutien général et aux technologies d'information de l'ordre de 2,9 millions de dollars (2013 – 1,1 million) ont été réparties comme suit :

Exercice terminé le 31 mars	2014	2013
Contenu et programmation du Musée	1 276 \$	572 \$
Édifice permanent et installations temporaires	340	-
Administration et gestion d'entreprise	1 276	572
	2 892 \$	1 144 \$

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2014

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

17. Obligations contractuelles

Au 31 mars 2014, la Société avait signé des contrats à long terme pour du matériel et des services, dont la valeur résiduelle s'établissait à 3,5 millions de dollars (2013 - 4,1 millions). À la même date, la Société avait également conclu des contrats à long terme pour 304,4 millions de dollars (2013 - 278,9 millions) pour des services de construction dans le cadre du projet d'immobilisations, dont 6,8 millions de dollars (2013 - 11,6 millions) restent à engager.

Les versements minimaux à venir pour l'ensemble des contrats de construction et ceux liés à l'exploitation sont les suivants :

2014-2015	8 411 \$
2015-2016	1 059
2016-2017	785
2017-2018	83
2018-2019	-
	10 338 \$

18. Éventualités

Il n'y a aucune réclamation en cours contre la Société et aucun montant n'a été inscrit dans l'état de la situation financière à cet égard au 31 mars 2014.

Tableau 1 - Charges

Exercice terminé le 31 mars	2014	2013
Frais de personnel	9 056 \$	6 800 \$
Amortissement des immobilisations	2 994	565
Installations	2 940	1 576
Services professionnels et spéciaux	2 433	2 217
Fournitures de bureau et administration	1 410	994
Conception du contenu des expositions	1 291	633
Marketing et promotion	414	316
Matériel informatique et mobilier	370	284
Déplacements	245	293
Total des charges	21 153 \$	13 678 \$

Notre responsabilité environnementale

Nous nous efforçons de prendre des décisions responsables axées sur la durabilité afin de réduire au minimum notre empreinte écologique. Notre rapport annuel n'y fait pas exception. Le papier a été choisi en fonction de son impact sur l'environnement.

Afin de réduire le gaspillage, nous avons imprimé un nombre restreint d'exemplaires du présent document. Veuillez visiter notre site Web à l'adresse www.droitsdelapersonne.ca pour consulter le rapport annuel en ligne.

Musée canadien pour les droits de la personne

85 Israel Asper Way
Winnipeg (Manitoba) R3C 0L5

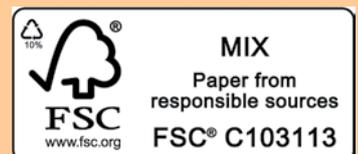
TÉL. : 204 289 2000
SANS FRAIS : 1 877 877 6037
ATS : 204 984 5730

www.droitsdelapersonne.ca

Rapport annuel 2013–2014 du MCDP

© Musée canadien pour les droits de la personne

Photos : MCDP
Conception : Parable Communications
Impression : The Lowe-Martin Group
Imprimé au Canada





MUSÉE CANADIEN POUR LES
DROITS DE LA PERSONNE

85 Israel Asper Way
Winnipeg (Manitoba) R3C 0L5

TÉL. : 204 289 2000
SANS FRAIS : 1 877 877 6037
ATS : 204 984 5730

www.droitsdelapersonne.ca

Canada